

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE



COMMUNE DE PORT-LOUIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

Objet : Approbation du Procès-Verbal du 15 mars 2024

Délibération N°PLV 24-03-14

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars, le conseil municipal de la commune de Port-Louis, s'est réuni par une convocation en date du 21 mars 2024. M. Jean Marie HUBERT en sa qualité de Maire assure la présidence de la séance.

27 élus étaient présents :

M. HUBERT Jean-Marie	Mme FOUCAN-BARBE Christelle	M. GUSTAVE Anselme
Mme RAMASSAMY épouse SINNAN-RAGAVA Jany	M. CERCI Bernard	Mme COLLETIN Marie-Louise
M. MAZEPPA Max	<i>Mme MAYEKO Gina Absente procuration reçue</i>	M. MOUSTACHE-MAYEKO Alin
<i>Mme ROQUES Yvelise Absente procuration reçue</i>	<i>M. Dimitri BOUDHOU Absent procuration reçue</i>	Mme DERBY épouse VALA Franciane Dimitri
M. MOUNSAMY Olivier	Mme BELLOC Catherine	M. SINNAN-RAGAVA Guy
Mme MARCUS épouse GALPIN France-Lise	M. LAUJIN Dominique	Mme CAFRE ép. LOSANGE Lucette
M. ZEMBAMA Rodrigue	<i>Mme PERIANAYAGOM Annie-Claude Absente procuration reçue</i>	M. THOMET Olivier
<i>Mme MAYEKO épouse JOAILLE Véronique Absente procuration reçue</i>	<i>M. ARTHEIN Victor Absent procuration reçue</i>	INAMO Tania <i>Absente excusée</i>
M. EDWIGE Charly <i>Absent excusé</i>	Mme MALBOROUGT Reinette	M. TOLA Michel
Mme MEKEL Alexina	M. MARIE-CLAIRE Jacques	

6 élus étaient absents :

Mme ROQUES Yvelise	Mme PERIANAYAGON Annie-Claude	Mme MAYEKO épouse JOAILLE Véronique
Mme MAYEKO Gina	M. ARTHEIN Victor	M. EDWIGE Charly

5 élus étaient représentés :

- Mme ROQUES Yvelise représentée par M. MOUSTACHE-MAYEKO Alin
- Mme PERIANAYAGOM Annie-Claude représentée par M. Anselme GUSTAVE
- Mme MAYEKO épouse JOAILLE Véronique représentée par M. CERCI Bernard
- Mme MAYEKO Gina représentée par M. Max MAZEPPA
- M. ARTHEIN Victor représenté par M. TOLA Michel

Le Procès-verbal de la séance du 15 mars 2024 du conseil municipal, a été transmis avec la convocation.

Suite à la demande du Maire, à propos de remarques et d'observations éventuelles, aucune remarques n'ont été formulées.

Ainsi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Municipal, après échanges et débats, et à la majorité (5 abstentions), décide :

Article unique : d'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 15 mars 2024 ci-joint en annexe.

Pour Extrait Certifié Conforme
Port-Louis, le 27 mars 2024



Publiée le : **28 mars 2024**

Transmise au Représentant de l'État le : **15 avril 2024**

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.